



178120 - Les sept lectures du Coran sont reçues par des voies concordantes d'où l'interdiction de leur remise en cause

question

Nous disons que les sept lectures sont reçues par des voies concordantes et constituent une révélation divine...Comment ça quand on sait que la notion de concordance n' apparut pas avant Moudjahid, le septième des sept (lecteurs)?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la majorité des ulémas issus des spécialistes des lectures (du Coran) et des fondements des études sur leCoran soutiennent que les sept lectures du Coran sont reçues par des voies concordantes depuis le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Certains ulémas comme Abou Chammah, selon une version, et at-Touqui et Chawkaani, disent le contraire. Le premier avis adopté par le public est juste et incontournable.

Chihabouddine ad-Dilyati (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Selon ce qu'écrit la couronne des imams, Tadjouddine, Abdoul Wahhab as-Soubki, dans ses fatwas: **Les sept lectures retenues par ach-Chatibi et les trois que sont la lecture d'Abou Djafaar, la lecture de Khalaf et la lecture de Yaaqoub sont toutes reçues par des voies concordantes nécessairement connues dans la religion comme étant révélées au Messenger d'Allah. Seul un ignorant persiste à le nier. La concordance des voies de transmission n'est pas reconnue par les seuls lecteurs eux-mêmes mais aussi par tout musulman qui atteste qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah et que Muhammad est le Messenger d'Allah, fût-il un homme du commun grossier qui ne sait par cœur une seule lettre du Coran. ... Puis il poursuit: Pour le démontrer, on risquerait d'être long et produire des preuves éclatantes que ce papier ne saurait contenir...Il revient à tout musulman de considérer comme son droit de croire en Allah Très-haut et de croire résolument que ce que nous avons mentionné est**



l'objet d'une transmission concordante connue avec une certitude que le doute et le soupçon ne sauraient ébranler.

En somme, les sept lectures sont reçues par des voies concordantes de l'avis de tous. Il en est ainsi des trois lectures adoptées par Abou Djaffaar, par Yacoub et par Khalaf. Ce qui est justement choisi, c'est ce que nous avons reçu de l'ensemble des nos maîtres et adopté. Nous retenons que les quatre qu'on y a ajouté, à savoir celles d'Ibn Mouhaysin, d'al-Yazidi, d'al-Hassan et d'al-Aamach sont rares de l'avis de tous.» Extrait de Ithaaf foudhalaa al-bachar fil quiraat al-arbaa achar, p.9.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:« Nos condisciples et d'autres ont dit: il est permis en prière comme ailleurs d'utiliser l'une des sept lectures mais il n'est permis ni en prière ni ailleurs d'utiliser l'une des lectures rares car ces dernières ne sont pas du Coran, celui-ci ne pouvant être admis que par des voies concordantes. Ce qui est le cas des sept lectures. Voilà ce qui est juste et incontournable. Celui qui dit le contraire est soit un imposteur , soit un ignorant. Extraitd'al-Madjmou (3/392).

Ibn Nadjaaar al-Fatouhi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: Les sept lectures sont reçues par des voies concordantes selon les quatre Imams et d'autres imams issus des ulémas de la communauté sunnite d'après l'affirmation d'as-Sarakhsi, un compagnon de Chafii dans le chapitre sur le jeûne de son livre intitulé al-Ghayah. Les Mutazilites disent, eux, que les lectures sont transmises par des voies individuelles. Extrait de charh al-kawkab al-mounir (2/127).

Az-Zarqaani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: La vérification bien argumentée révèle que les dix lectures sont toutes transmises par des voies concordantes. C'est l'avis des vérificateurs issus des spécialistes des fondements de l'études du Coran et spécialistes de des lectures comme as-Soublki, Ibn al-Djazri et an-Nouwayri. Extrait de Manahil al-irfaan (1/441).

Deuxièmement, certains esprits peuvent être hantés par l'idée que les chaînes de transmission utilisées par les imams spécialistes des dites lectures dans leurs livres sont bien connues et recensées. Ce sont des chaînes composées d'individus... Dès lors, comment dire que leurs lectures sont reçues par des voies concordantes? On répond que voilà un vieux soupçon élucidé par des



ulémas spécialistes des lectures et spécialistes des fondements de l'études des sciences du Coran. Les imams impartiaux qui font autorité en matière de lectures du Coran et qui occupent une position incontournable dans leurs chaînes de transmission ne sont pas les seuls à avoir fixé et recensée lesdites lectures. La concordance dans leur transmission était constatée aussi bien en leur temps qu'après eux. Elle était assurée par ceux qui s'étaient associés avec eux (dans la collecte et la sauvegarde de l'héritage) et s'étaient aussi associé à un groupe qui reçut le savoirportant sur la maîtrise des lectures auprès d'eux.

Al-Imam, Sharfouddine ad-Dimyati (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: **On y répond en disant que la limitation des chaînes de transmission susmentionnées à un groupe n'empêchepas l'apparition de lectures reçues d'autres. On ne leur a attribué les (sept) lectures que parce qu'ils veillèrent particulièrement à fixer les lettres telles qu'enseignées par leurs maîtres et chacun de ces derniers les avait reçues en même temps qu'un groupes atteignant un nombre très important. Voilà ce que les vérificateurs ont retenu. L'opposition partielle d'Ibn al-Hadjib fut démontée par l'érudit du siècle, Ibn al-Dajzri, qui s'y attela avec une longue insistance qui mérite qu'on s'y arrête.** Extrait d'Ithafou foudhalaa al-bachar fil quiraat al-arbaa achar,p.9.

Ibn an-Nadjjar al-Fatouhi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit:« At-Touqi qui soutient que les voies de transmission des lectures sont individuelles argumente son choix dans son commentaire en ces termes: **Ce qui est vérifié est que les voies de transmission n'étaient pas concordantes avant eux (les auteurs des sept lectures) mais elles le sont devenues à partir d'eux car l'affirmation selon laquelle les voies de transmission utilisées par les sept imams initiateurs des sept lectures qui remontent au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sont mentionnées dans les livres consacrés aux lectures, se trouve dans des livres transmis par des individus d'une manière qui ne remplit pas les conditions de la concordance.**

On oppose à At-Touqi que la limitation des chaînes à un groupe n'empêche pas que les lectures soient transmises par d'autres. Un grand nombre de personnes de chaque localité pouvaient recevoir la lecture de leur imam qui pouvait être un des compagnons ou un autre d'un autre groupe aussi important qu'eux-mêmes et les choses continuaient toujours ainsi de manière à



assurer la concordance pour chaque groupe.

Les imams avaient voulu fixé les lettres et conservé ce qu'ils avaient reçu de leurs maîtres qui constituaient les maillons de leurs chaînes. C'est de cette manière que nous avons reçu les informations relatives au pèlerinage d'adieu. Elles furent transmises initialement par des individus avant de l'être par des voies concordantes à chaque siècle. Aussi faut-il tenir compte de cette réalité et ne pas se laisser tromper par celui qui dit que les chaînes des lecteurs portent en elles-mêmes la preuve qu'elles sont individuelles.» Extrait de charh al-kawkab al-mounir (2/127-128).

Troisièmement, en réponse à la parole de l'auteur de la question : «Comment ça quand on sait que la notion de concordance n'apparut pas avant Moudjahid, le septième des sept (lecteurs)? nous disons que la concordance signifie que le savoir tiré d'une information transmise de cette manière fonde la certitude qui dépasse la conjecture. Un savoir certain a permis de connaître l'exactitude des sept lectures et leur transmission de manière assez concordante pour faire de leur contenu l'objet d'un savoir sûr. Voilà ce qui est recherché sans tenir compte du fait que celui qui confirme la concordance des voies de transmission soit connu à un temps donné ou pas.

La question est technique et conceptuelle puisqu'elle concerne les classifications adoptées dans l'étude des sciences. Les Arabes ont toujours prononcé le sujet, l'objet et le non mis en état d'annexion en les vocalisant différemment. Si on ressuscitait les arabes de l'époque antéislamique aujourd'hui, ils ne reconnaîtraient pas les notions de sujet, objet, etc. Bien plus, ils ne reconnaîtraient même pas la grammaire composée de ces notions et employée par les gens.

On pourrait en dire de même de la science du hadith et de la science des fondements de l'étude du Coran et d'autres sciences. L'apparition tardive d'un concept réservé à une science déterminée ne signifie pas que son contenu n'était pas connu auparavant par les gens concernés. Prétendre qu'il ne l'était pas ou que le concept n'était pas largement répandu, ne remet pas en cause son existence et n'infirme pas la question scientifique qu'il exprime.

L'imam Chamseddine adh-Dhahabi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: **La concordance des voies de transmission ne dépend pas de la condition de parvenir à tous les membres de la**



Umma. Les spécialistes des lectures détiennent des informations reçues de sources concordantes pour eux mais pas pour les autres. Les juristes détiennent des informations reçues de la même manière mais pas disponibles chez les lecteurs du Coran. Les traditionnistes détiennent à leur tour des hadiths transmis par des voies concordantes qui peuvent échapper aux juristes ou être connues d'eux sans leur paraître assez sûres. Les grammairiens prennent des questions pour absolument sûres comme les linguistes. Voir Siyarou aalaam an-noubalaa (10/171). Se référer à la réponse donnée à la question n° [5142](#).

Allah le sait mieux.